

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 16 JUILLET 2020

Le 16 juillet 2020 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Nuisement-sur-Coole, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 11 juillet 2020.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	36
- représentés ou ayant donné pouvoir	8
- votants	44
- ont voté pour	44
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Alexandre BODIN, Anne BRAZE, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Françoise DROUIN, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Michel JACQUET, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Eric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Philippe BIAL par Gilles NOIZET (suppléant), Evelyne DRAN par Catherine PUJOL (pouvoir), Célia DUVAL par Milène ADNET (pouvoir), Etienne HERISSANT par René SCHULLER (pouvoir), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante), Freddy MELLET par Eric PIGNY (pouvoir), Joël PERARDEL par Bernard MAHOUT (suppléant), Jérôme ROUSSINET par Martine MENISSIER (suppléante).

DÉLIBÉRATION
N° 917-2020

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :
Désignation des représentants à l'AUDC

Le conseil nomme Mme Martine MENISSIER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la délibération N° 811-2019 du 17 octobre 2019 décidant de l'adhésion de la communauté de communes de la Moivre à la Coole à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne (AUDC) ;

Considérant la nécessité de nommer deux membres titulaires pour représenter la communauté de communes de la Moivre à la Coole au sein du Conseil d'Administration de l'AUDC ;

Considérant la nécessité de nommer un membre représentant la communauté de communes de la Moivre à la Coole au bureau de l'AUDC ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de désigner M. Julien VALENTIN et M. Pascal VANSANTBERGHE en tant que membres titulaires pour représenter la communauté de communes de la Moivre à la Coole au Conseil d'Administration de l'AUDC ;

DÉCIDE de désigner M. Julien VALENTIN en tant que membre du bureau de l'AUDC.

ACTE REÇU LE

24 JUIL. 2020

PREFECTURE DE LA MARNE



Extrait certifié conforme,

Le Président,

Julien VALENTIN